



CHARTRE DES BÉNÉVOLES DU RASSEMBLEMENT DES GLIÈRES

Préambule

Selon le Conseil économique et social du 24 février 1993 : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, d'une association, d'un mouvement ou d'un collectif. »

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte son temps et ses compétences à titre gratuit.

Par votre engagement, votre générosité et votre présence fidèle, vous permettez à cet événement d'exister chaque année.

Notre cause est importante pour l'intérêt collectif à une époque où notre société traverse des dérives préoccupantes.

Bravo à chacune et à chacun : votre contribution est précieuse. Ensemble, nous contribuons à défendre une vision du monde où la justice sociale et la dignité humaine sont premières.

Objectifs de la charte

La présente charte a pour objectif de préciser les modalités de votre participation dans le cadre de ce bénévolat et de contribuer à la cohérence et à l'harmonisation de notre action.

Tout bénévole participant au rassemblement des Glières est destinataire de cette charte. Elle définit le cadre des relations et les règles qui doivent s'instaurer entre l'association et les bénévoles.

Missions et finalités de CRHA

L'association Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui (CRHA) a pour objectif de faire vivre et connaître les valeurs de liberté, de solidarité et de justice héritées du Conseil national de la Résistance et affirme son attachement à son programme ainsi qu'aux valeurs républicaines qui y sont associées.

L'association CRHA se donne pour mission de transmettre sa mémoire et d'actualiser ses luttes et principes dans le contexte contemporain.

Ses objectifs se concrétisent par des actions citoyennes et des événements publics. Chaque printemps, l'association organise trois journées de mémoire et de réflexion à Thorens-Glières et au plateau des Glières.

La place des bénévoles au sein du rassemblement des Glières

Toute personne participant bénévolement à ces trois journées s'engage à respecter les valeurs de l'association.

- Sécurité

Les bénévoles doivent être informé·es et respecter les consignes de sécurité de la manifestation et alerter immédiatement les responsables en cas de situation d'urgence.

- Travail collaboratif

Un travail en collaboration est indispensable avec l'ensemble des intervenant-es (membres de CRHA et bénévoles) . Avant de prendre certaines initiatives, le ou la bénévole doit se rapprocher d'un membre de l'organisation.

- Les mineur.es

Les mineur-es sont les bienvenu-es en tant que bénévoles mais restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

La vente et la consommation d'alcool sont interdites aux personnes de moins de 18 ans. Elles et ils ne sont pas autorisé.es à tenir le bar.

- Tenue du bar

Le bon fonctionnement du bar repose également sur le respect de quelques règles simples par les bénévoles qui y participent. Il est notamment demandé à chaque personne de ne pas se servir elle-même au bar et de ne pas offrir de consommation sans accord préalable.

Il est recommandé de veiller à une consommation responsable d'alcool dans un esprit de convivialité et de sécurité pour toutes et tous.

Ces dispositions ont pour objectif de garantir une gestion équitable et transparente des boissons et des ressources de l'association dans un esprit de responsabilité collective, de sécurité et de respect du travail de toutes et tous.

- Assurance

Chaque bénévole agit sous sa propre responsabilité civile. En cas d'incident ou de problème, il ou elle ne peut se retourner contre l'association.

- Adhésion à la présente Charte

En acceptant vos créneaux de bénévolat, vous vous engagez également à accepter et à respecter la présente Charte.

Les droits des bénévoles

Chaque bénévole est considéré.e comme indispensable au déroulement du rassemblement des Glières. Les bénévoles du rassemblement des Glières bénéficient de certains droits et avantages en reconnaissance de leur engagement, cela se traduit notamment par la remise de contremarques (boissons, repas) pour le samedi. Pour les bénévoles présent-es le vendredi, un repas partagé est proposé le midi.

Dans un esprit de cohésion et de convivialité, des foulards et des badges (à rendre à la fin des journées) vous seront remis ; ils vous permettront de vous reconnaître facilement entre bénévoles et d'être identifié.es par les visiteuses et les visiteurs, contribuant ainsi à créer une atmosphère accueillante et bienveillante.

Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de lien de subordination entre CRHA et ses bénévoles. Cependant, cet engagement implique le respect des règles et consignes établies par l'association.

Ainsi, chaque bénévole s'engage à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association et à agir dans l'intérêt collectif, à respecter son organisation, son fonctionnement, à exercer son activité avec discrétion dans le respect des convictions et des opinions de chacun.e et à réserver le meilleur accueil citoyen à l'ensemble des visiteuses, visiteurs.

Chacune de nos actions participe à la construction d'un monde plus juste et plus humain.